

► L'ESSENTIEL

Qu'est-ce que la stabilité financière?

La stabilité financière pourrait être définie comme étant la situation dans laquelle un système financier est capable de résister aux chocs susceptibles de perturber significativement son fonctionnement.

Quels sont les composants d'un système financier?

Le système financier d'un pays comprend les banques, les entreprises d'assurances, les marchés de valeurs mobilières, les fonds de pension et les fonds communs de placement, les infrastructures du marché ainsi que les instances de réglementation et de contrôle.

Sa stabilité est assurée grâce à un ensemble d'instruments de la réglementation et de la surveillance prudentielle.

Aperçu du système financier marocain:

Le système financier marocain est constitué de :

- 19 banques
- 6 banques offshore
- 34 sociétés de financement
- 18 entreprises d'assurance et de réassurance
- 4 caisses de retraite
- 419 OPCVM
- Autres institutions financières non bancaires (CDG, CCG, associations de micro-crédit, établissements de paiement et sociétés de bourse)

Part dans le total des actifs du système financier (*)

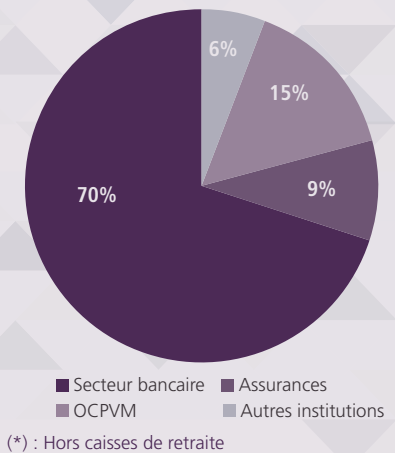


Figure 1

Pourquoi la stabilité financière est-elle importante ?

Un système financier solide et résilient est nécessaire au développement économique. La stabilité financière est donc une condition importante à la croissance économique.

► SURVEILLANCE MACROPRUDENTIELLE ET STABILITÉ FINANCIÈRE

La surveillance macroprudentielle se réfère à l'ensemble des instruments de la réglementation et de la surveillance prudentielle des établissements financiers destinés à préserver la stabilité du système financier et à réguler le risque systémique. Ce dernier est défini comme étant le risque de perturbation des services financiers causé par une déficience de l'ensemble ou partie d'un système financier qui peut avoir des conséquences graves sur l'économie.

La surveillance macroprudentielle a un impact significatif sur la stabilité financière et requiert une attention particulière :

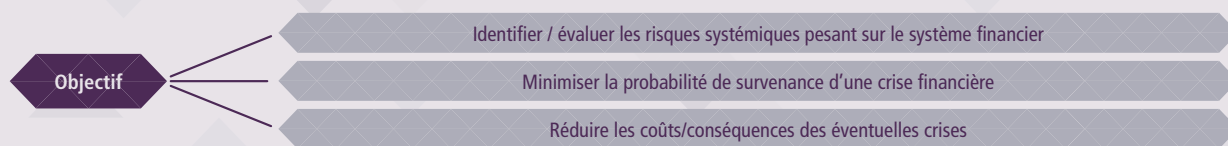


Figure 2

L'approche micro prudentielle

- **Objectif** : limiter le risque de défaillance au niveau des différents établissements indépendamment de toute incidence sur l'ensemble du système
- **Finalité** : la situation de chaque établissement individuel
- **Risque** considéré comme endogène et/ou exogène

L'approche macro prudentielle

- **Objectif** : limiter le risque d'épisode de crise financière affectant l'ensemble du système
- **Finalité** : le système financier dans son ensemble
- **Risque** agrégé dépendant du comportement collectif des institutions

Figure 3

STABILITÉ FINANCIÈRE AU MAROC : CADRE LÉGAL, INSTITUTIONNEL ET OPÉRATIONNEL

Sur le plan légal

- ▶ La nouvelle loi bancaire entrée en vigueur en janvier 2015 institue un Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques (CCSRS) chargé d'assurer la surveillance macroprudentielle du système financier. Présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib, ce Comité est composé des représentants des autorités chargées du contrôle des assurances et du contrôle des marchés de capitaux ainsi que du Ministère de l'économie et des finances.
- ▶ Le projet de réforme du Statut de Bank Al-Maghrib prévoit l'extension de ses prérogatives à la contribution à la stabilité financière à travers le CCSRS.

Sur le plan institutionnel

La stabilité financière est régie par trois Comités :

- ▶ Le **Comité de stabilité financière** interne à la Banque Centrale qui a pour but d'évaluer les risques et les menaces pesant sur la stabilité financière et d'examiner les mesures pour leur atténuation. Ce Comité peut formuler des propositions au CCSRS sur les mesures à prendre pour faire face aux risques identifiés.
- ▶ Le **Comité de coordination et surveillance des risques systémiques**, présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib, il est chargé d'assurer la surveillance macroprudentielle du système financier. Il a pour principales missions d'évaluer les risques systémiques pesant sur le système financier et de coordonner les actions de ses membres en matière de supervision des établissements soumis à leur contrôle, de surveillance des institutions financières d'importance systémique et des conglomerats financiers¹ ainsi que de résolution de crises.
- ▶ Le **Comité de crise**, institué par la convention conclue en 2012 liant les autorités financières ainsi que le ministère chargé des finances, il a pour mission de coordonner les actions des autorités qui le composent dans la gestion des crises financières susceptibles de requérir l'intervention financière de l'Etat.

Sur le plan opérationnel

Un cadre analytique d'identification et d'évaluation des risques systémiques a été mis en place. Il repose sur :

- ▶ Une cartographie des risques systémiques qui consiste en la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs d'alerte, identifiant les risques émanant des institutions financières et ceux afférents aux conditions macroéconomiques, monétaires, financières et aux acteurs de l'économie.
- ▶ Le dispositif de stress testing visant à mesurer l'impact des risques jugés significatifs pour le système financier, à travers l'évaluation de la résilience des institutions financières à des chocs sévères mais plausibles. Ce dispositif renvoie à trois catégories de stress tests :
 - ▶ les stress tests de sensibilité : visent à mesurer l'impact d'un choc de crédit, de liquidité de taux d'intérêt ou de change sur l'équilibre bilanciel, la solvabilité ou la position de liquidité des banques.
 - ▶ les stress tests de contagion : ont pour objectif d'évaluer le risque de contagion de la défaillance d'une banque aux autres banques à travers leurs engagements bilatéraux sur les marchés interbancaires à blanc et collatéralisé.
 - ▶ les macro-stress tests : ont pour but d'évaluer l'impact des chocs macroéconomiques sur l'évolution de la solvabilité du système bancaire.

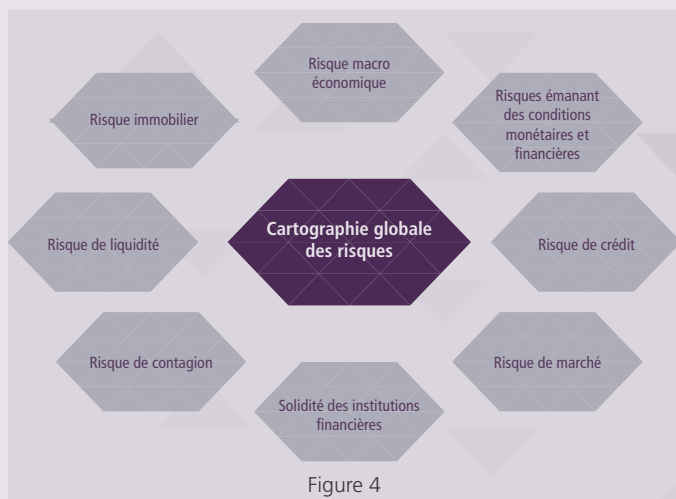


Figure 4

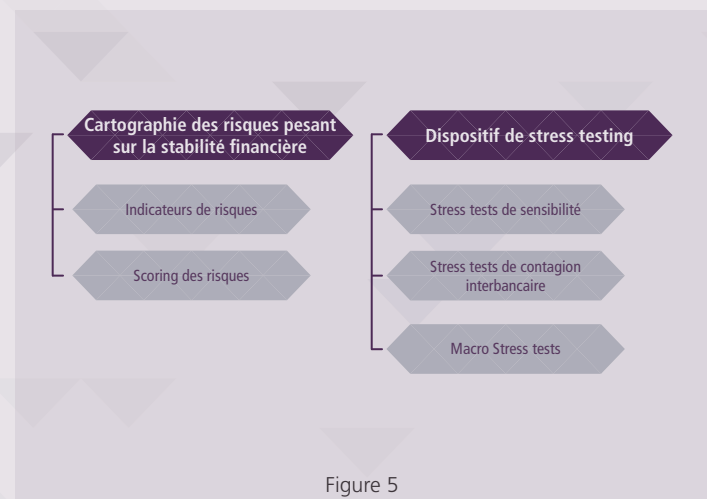


Figure 5

¹ Constitue un conglomerat financier tout groupe remplissant les trois conditions suivantes : (1) être placé sous contrôle unique ou influence notable d'une entité du groupe ayant son siège social ou activité principale au Maroc ; (2) contenir au moins deux entités qui doivent appartenir au secteur bancaire et/ou au secteur de l'assurance et/ou au secteur du marché des capitaux ; et (3) exercer des activités financières significatives.

La Coopération internationale

Le Maroc, représenté notamment par Bank Al-Maghrib, est adossé au groupe régional Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA) relevant du Conseil de Stabilité Financière.

Ce groupe réunit les pays de cette région et a pour but notamment, d'évaluer les vulnérabilités des pays membres et d'examiner les développements en matière de mise en œuvre des réformes visant le renforcement de la stabilité financière.

La coopération avec les instances chargées de missions similaires à l'étranger se concrétise à travers notamment, la participation régulière de Bank Al-Maghrib à des workshops et conférences internationales traitant de la stabilité financière, les accueils réguliers de délégations de pays étrangers et de missions relevant d'organisations internationales, dont le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale et ce, pour l'échange et le partage d'expertise dans ces domaines.

► PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES CRISES

La prévention et la résolution des crises financières font partie des préoccupations majeures des banques centrales. Au Maroc, des dispositions en matière de gestion de crise ont été intégrées au niveau de la loi N°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Un cadre conventionnel de gestion de crise a également été mis en place et adopté par les autorités de régulation du système financier et le ministère en charge de l'économie et des finances. Ces cadres légal et conventionnel de gestion de crise sont testés dans le cadre d'exercices de simulation de crise. Les autorités financières ont conduit deux exercices de simulation de crise avec l'appui de la Banque Mondiale, le premier en 2009 et le second en 2014. Ces deux exercices ont permis de tester l'efficacité des dispositifs de gestion des crises (notamment le cadre opérationnel ainsi que les mécanismes d'échange d'informations et de coordination entre autorités) et d'identifier les axes de leur amélioration.

► COMMUNICATION

Bank Al-Maghrib publie conjointement avec l'autorité chargée de la régulation du secteur des assurances et de la prévoyance sociale et celle chargée de la régulation du marché des capitaux un rapport annuel sur la stabilité du système financier marocain.

Parmi les thématiques abordées dans ce rapport, il y a :

- les développements macroéconomiques sur les scènes internationale et nationale
- la situation financière des agents non financiers (ménages et entreprises non financières)
- la solidité des institutions financières
- l'évolution du marché des capitaux et des infrastructures de marché

Ce rapport est aujourd'hui à son troisième numéro (exercice 2015) après ceux de 2014 et 2013.



Pour en savoir plus :

- A lire :
- Rapport annuel sur la stabilité financière
 - Rapport sur la stabilité financière dans le monde (FMI)
 - Document de travail n°2 « Stabilité financière : Définitions, fondements théoriques et politique macroprudentielle » (BAM)

- Liens utiles :
- www.bkam.ma
 - www.acaps.ma
 - <http://www.ammc.ma/>
 - <http://www.finances.gov.ma/acaps>